



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No OS-SP-29778 Services professionnels, projet multidisciplinaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction du Centre de services de proximité de l'Est (Règlement numéro L-12372)

Les soumissions seront reçues au plus tard à 10 h 30 le mardi 4 février 2020 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1, place du Souvenir, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-29877 Travaux de resurfaçage de chaussée sur les 5^e Avenue, 11^e Avenue, 33^e Avenue, 45^e Avenue et 53^e Avenue, les 42^e Rue et 8^e Rue, les rues Prévert et Riviera et le boulevard Sainte-Rose, phase 3, groupe 2

Les soumissions seront reçues au plus tard à 10 h 30 le jeudi 30 janvier 2020 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1, place du Souvenir, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-29879 Travaux de resurfaçage de chaussée sur les boulevards Dagenais, Mattawa, Archambault et Marc-Aurèle-Fortin, les rues Madeleine, Hugues, Notre-Dame-de-Laval, Giguère, Saint-Exupéry, du Val-des-Bois, Valdombre, Saindon et du Plateau-Ouimet, l'avenue des Terrasses et la place Latour, phase 3, groupe 3

Les soumissions seront reçues au plus tard à 10 h 30 le mardi 4 février 2020 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1, place du Souvenir, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No SP-29902 Acquisition et livraison (par lot) de palettes de sacs de sable sur demande à la crue printanière

Les soumissions seront reçues au plus tard à 10 h 30 le mardi 28 janvier 2020 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1, place du Souvenir, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour:

No OS-SP-29908 Services professionnels d'une firme de laboratoires pour l'élaboration d'un registre et caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour divers bâtiments de la Ville de Laval

Les soumissions seront reçues au plus tard à 10 h 30 le mardi 28 janvier 2020 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1, place du Souvenir, Ville de Laval. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30.

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 514 856-6600 pour la région de Montréal, ou pour l'extérieur au numéro 1-866-669-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes à 11 h ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

DONNÉ À LAVAL
ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du vendredi 13 décembre 2019, les règlements suivants:

Règlement numéro L-12702 concernant l'imposition de la taxe foncière pour l'année 2020

Règlement numéro L-12703 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2020

Règlement numéro L-12704 fixant, pour l'exercice financier 2020, le montant que la Ville est autorisée à dépenser à des fins industrielles

Règlement numéro L-12705 imposant une taxe pour le remembrement de terrains situés en zone agricole pour l'exercice financier 2020

Règlement numéro L-12706 concernant l'imposition d'une taxe sur les terrains vagues non desservis pour l'année 2020

Règlement numéro L-12708 modifiant le Règlement L-10277 pour favoriser la plantation des arbres sur le territoire de la municipalité

Règlement numéro L-12709 modifiant le Règlement L-12361 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie et réduire au minimum l'utilisation de l'eau potable

Règlement numéro L-12710 modifiant le Règlement L-12362 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de composteurs domestiques et réduire au minimum les quantités de déchets à éliminer

Règlement numéro L-12711 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat de couches réutilisables et remplaçant le règlement L-12495 et ses amendements

Règlement numéro L-12712 modifiant le Règlement L-12494 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout par des systèmes alimentés exclusivement à l'électricité ou utilisant des énergies renouvelables

Règlement numéro L-12716 modifiant le Règlement L-11870 concernant les branchements d'aqueduc et d'égouts, le drainage et la gestion des eaux de ruissellement sur la propriété privée, les travaux connexes et remplaçant le règlement L-5057 et ses amendements

Règlement numéro L-12717 modifiant le Règlement L-12551 concernant la tarification imposée aux immeubles non résidentiels pour la disposition de la neige

Règlement numéro L-12718 modifiant le Règlement L-12582 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat d'un vélo à assistance électrique

Règlement numéro L-12719 modifiant le Règlement L-10654 concernant la conversion des logements locatifs en copropriété divisée

Règlement numéro L-12724 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement

Règlement numéro L-12739 modifiant le Règlement L-12430 concernant les animaux

Règlement numéro L-12772 modifiant le Règlement L-12661 concernant l'organisation administrative de la Ville de Laval

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur et qu'ils sont déposés au bureau du Greffier, au 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens.

DONNÉ À LAVAL
Ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de cette ville, que lors de la séance tenue le vendredi 13 décembre 2019, le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- 1^o Règlement numéro L-12666 procédant à la mise en place et au développement postérieur de la plateforme web mobile et décrétant un emprunt de 5 582 800 \$ à cette fin
- 2 Règlement numéro L-12726-F décrétant un emprunt maximal de 14 200 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains requis dans le cadre d'activités municipales
- 3 Règlement numéro L-12727-F décrétant un emprunt maximal de 8 200 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions de terrains requis à des fins municipales
- 4 Règlement numéro L-12728-F décrétant un emprunt maximal de 8 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition et la mise en place d'équipements, de logiciels et de systèmes pour les services de l'innovation et des technologies et de la police ainsi que pour le Centre d'excellence en géomatique
- 5 Règlement numéro L-12729-F décrétant un emprunt maximal de 16 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport
- 6 Règlement numéro L-12730-F décrétant un emprunt maximal de 3 600 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions de véhicules de type autopompe et échelle
- 7 Règlement numéro L-12731-F décrétant un emprunt maximal de 6 450 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de mobilité active, d'équipements de gestion du trafic, de mesures d'apaisement de la circulation et d'utilités publiques
- 8 Règlement numéro L-12732-F décrétant un emprunt maximal de 18 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des ilots de chaleurs, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et la mise à niveau en art public
- 9 Règlement numéro L-12733-F décrétant un emprunt maximal de 24 200 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de réfection, de mise aux normes et de réaménagement pour les bâtiments, les stationnements, le mobilier d'éclairage et les équipements aquatiques, des travaux d'accessibilité universelle, d'économie d'énergie et de développement durable ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et de mobilier de bureau
- 10 Règlement numéro L-12734-F décrétant un emprunt maximal de 7 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des honoraires professionnels nécessaires à la préparation d'études, de plans et devis et autres expertises connexes requis dans le cadre d'activités municipales

QUE lesdits règlements sont déposés au bureau du Greffier, 1, place du Souvenir, Ville de Laval, où toutes les personnes habiles à voter peuvent les consulter du lundi au vendredi de 8 h 15 à midi et de 13 h à 17 h 30, et pendant les heures d'enregistrement;

QUE les personnes habiles à voter qui ont droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, peuvent demander que lesdits règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant dans un registre ouvert à cette fin leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature en regard de ces mentions, à l'adresse suivante:

BUREAU DU GREFFIER
1, place du Souvenir
Ville de Laval

De 9 h à 19 h
les 6, 7, 8, 9 et 10 janvier 2020;

Conditions pour être une personne habile à voter:

Est une personne habile à voter:

- *Toute personne qui au 13 décembre 2019, est domiciliée sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, et depuis au moins six (6) mois au Québec.*
- *Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise et qui remplit, en date du 13 décembre 2019, les conditions suivantes:*
 - *être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, depuis au moins douze (12) mois;*
 - *avoir produit ou produire lors de la signature du registre, un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant.*
- *Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit, en date du 13 décembre 2019, les conditions suivantes:*
 - *être propriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, depuis au moins douze (12) mois;*
 - *être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. La procuration doit avoir été produite ou être produite lors de la signature du registre.*
- *Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure au 13 décembre 2019, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et n'être frappée d'aucune incapacité prévue par la loi.*
- *Une personne morale doit:*
 - *avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui est autorisée à signer le registre et à être inscrit sur la liste référendaire le cas échéant et avoir produit ou produire lors de la signature du registre, ladite résolution.*
- *Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*
- *Toute personne habile à voter devra obligatoirement s'identifier en présentant l'une des pièces d'identité suivantes:*

- *carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;*
- *permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;*
- *passeport canadien.*

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de vingt mille quatre cent trente-huit (20 438) et qu'à défaut de ce nombre, les règlements numéros L-12666, L-12726-F, L-12727-F, L-12728-F, L-12729-F, L-12730-F, L-12731-F, L-12732-F, L-12733-F et L-12734-F seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter;

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 13 janvier 2020, à 11 h, au bureau du Greffier de la Ville de Laval au 1, place du Souvenir.

DONNÉ À LAVAL
Ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le comité exécutif a, lors de sa séance publique du 18 décembre 2019, aliéné le bien ci-dessous décrit:

LOT(S) – CADASTRE DU QUÉBEC	BÉNÉFICIAIRE	CONSIDÉRATION
1 404 089 (lot projeté 6 344 322)	Paul Valentino et Giovanna Sorenti	68 800 \$

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

DONNÉ À LAVAL
Ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 15 janvier 2020 à 9 h en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 1, place du Souvenir, Ville de Laval.

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

- Habitation multifamiliale isolée dont la cour latérale côté nord-ouest est de 3,08 mètres (10,10 pieds) au lieu d'un minimum de 9,14 mètres (30 pieds) située sur le lot 6 279 706 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard René-Laennec;
- Bâtiment accessoire à une distance de 0,03 mètre (0,10 pied) de la ligne latérale au lieu d'un minimum de 0,61 mètre (2 pieds) d'une ligne de lot pour un bâtiment unifamilial isolé situé sur le lot 1 613 170 du cadastre du Québec, soit au 8385, boulevard Lévesque est.

DONNÉ À LAVAL
Ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-12670 modifiant la clause d'imposition du Règlement L-11728 décrétant l'installation de services municipaux sur une partie du boulevard Daniel-Johnson et décrétant un emprunt de 4 205 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal: 1^{er} octobre 2019
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 18 décembre 2019

Règlement numéro L-12687 modifiant la clause d'imposition du Règlement L-12398 décrétant l'installation de services municipaux sur une partie de l'avenue Léo-Lacombe, au nord de François-Souillard, et décrétant un emprunt de 4 580 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal: 1^{er} octobre 2019
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 18 décembre 2019

Règlement numéro L-12688 modifiant la clause d'imposition du Règlement L-12467 décrétant des travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures et d'éclairage par distribution souterraine dans la rue Cyrille-Delage entre la rue Thibault et le numéro civique 5230 ainsi que sur une partie du lot 1 177 960 du cadastre du Québec et décrétant un emprunt de 411 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal: 1^{er} octobre 2019
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: 18 décembre 2019

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont déposés au bureau du Greffier, 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens.

DONNÉ À LAVAL
Ce 24 décembre 2019

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe